

Bernard Hasquenoph
LOUVRE POUR TOUS

.....
.....
.....

Mail contact@louvrepourtous.fr

Monsieur Philippe Séguin
Cour des comptes
13 rue Cambon
75001 Paris

Paris, le 28 juillet 2009

Monsieur le Premier président,

C'est en simple citoyen autant qu'en responsable du site Internet www.louvrepourtous.fr qui, depuis 2004, se donne pour mission de défendre les intérêts des visiteurs de musées, que nous nous permettons de saisir votre juridiction pour vous alerter sur la situation de l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles qui nous semble déroger, en plusieurs points, à ses missions de service public inscrites dans la loi.

Pour affirmer cela, nous nous basons sur l'enquête que nous avons réalisé durant plusieurs mois sur la tarification de l'établissement depuis dix ans et publiée sur notre site Internet le 9 juillet dernier, accompagnée du témoignage d'une visiteuse et de l'interview d'une salariée de l'établissement (cf. PJ).

A l'issue de cette enquête, nous avons décidé de saisir, parallèlement à votre juridiction, la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes des Yvelines pour des pratiques commerciales possiblement illégales au regard du Code de la consommation auquel est soumis le Château de Versailles en tant que prestataire de services de loisirs. Nous adressons bien sûr copies à la présidence de l'établissement ainsi qu'au ministère de la Culture.

Notre action ne vise pas, le cas échéant, la condamnation pénale du Château de Versailles mais la régularisation de pratiques qui, selon nous, lèsent gravement le visiteur qu'on le considère comme usager ou comme client, et qui entachent tristement la réputation dans le monde entier de l'un de nos plus beaux monuments historiques.

Plus globalement, c'est parce que nous estimons insuffisante la visibilité sur la gestion de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles que nous espérons vivement que vous déclencherez une enquête de contrôle permettant d'en appréhender tous les aspects comme votre juridiction l'avait fait en 2002 pour le musée du Louvre et le Centre Georges Pompidou.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier président, l'expression de notre très haute considération.

Bernard Hasquenoph